

# ASSEMBLÉE NATIONALE

13 septembre 2013

---

REDONNER DES PERSPECTIVES À L'ÉCONOMIE RÉELLE ET À L'EMPLOI INDUSTRIEL -  
(N° 1283)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

## AMENDEMENT

N° 39

présenté par  
M. Decool  
-----

### ARTICLE PREMIER

Après l'alinéa 31, insérer l'alinéa suivant :

« Le comité d'entreprise est informé du respect de l'ensemble de ces obligations. ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement technique.